



Indication des tarifs d'utilisation du réseau et tarifs accessoires valables à partir du 1^{er} janvier 2026 Sujet à approbation par l'ILR

Version du 15 octobre 2025

Gaz

INTRODUCTION

Publication d'une indication des tarifs selon l'article 12 (6) du règlement ILR/G24/19 du 28 juin 2024 arrêtant les méthodes de calcul des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et des services accessoires à l'utilisation des réseaux pour la période de régulation 2025 à 2028 - Secteur gaz naturel.

Réseau de Transport

Tous les montants indiqués sont à majorer du taux de la TVA en vigueur

Points de fourniture distribution

T _{2026,DP,cur}	Tarif de capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients effaçables	7,9987 €/kWh/h/a
T _{2026,DP,ncur}	Tarif de capacité au Point de Fourniture Distribution pour les clients non-effaçables	12,7779 €/kWh/h/a

Ces tarifs ne sont applicables qu'aux gestionnaires de réseau de distribution et non aux clients finaux

Points de fourniture industriels

T _{2026,XP}	Tarif de capacité ferme pour points de fourniture industriels	5,6325 €/kWh/h/a
----------------------	---	------------------

L'application des tarifs est décrite dans les règles d'accès au réseau de transport V3.0, plus précisément dans les annexes A, B et E des règles d'accès au réseau de transport de gaz naturel de la société Creos Luxembourg S.A. arrêté par le Règlement ILR/G22/2 du 21 février 2022.

<http://www.creos-net.lu/fournisseurs/gaz-naturel/acces-capacites-transport.html>

Réseau de Distribution

Utilisation réseau de distribution

Composante consommation

Catégorie 1	0,2479 €/Nm3
Catégorie 2	0,0802 €/Nm3
Catégorie 3	0,0718 €/Nm3

Composante capacité

Catégorie 1	/
Catégorie 2	11,7841 €/kW/a
Catégorie 3	10,9685 €/kW/a

Remise pour clients effaçables

Catégorie 2 ou 3	3,3850 €/kW/a
------------------	---------------

Les utilisateurs du réseau sont divisés en trois catégories. L'affectation à la catégorie correspondante se fait en fonction du type de compteur installé chez l'utilisateur du réseau:

A la **catégorie 1** appartiennent les clients ayant un compteur G4 à G16. Cette catégorie paie une composante volume ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau, harmonisée dans tous les réseaux du pays.

A la **catégorie 2** appartiennent les clients ayant un compteur G25 à G40. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau, harmonisée dans tous les réseaux du pays.

A la **catégorie 3** appartiennent les clients ayant un compteur G65 ou supérieur. Cette catégorie paie une composante volume, une composante capacité ainsi qu'une redevance mensuelle fixe pour l'accès au réseau qui diffère selon le type de compteur de l'utilisateur du réseau.

Les conditions minimales suivantes doivent être réunies pour qu'un point de fourniture (POD) soit éligible comme client effaçable :

- être client catégorie 2 ou 3;
- être équipé d'un compteur à enregistrement de la courbe de charge;
- être en mesure d'effacer de manière individuelle la capacité effaçable;
- avoir une capacité installée supérieure à 1 MWh/h;
- avoir une consommation annuelle de gaz naturel au-delà de 1 GWh;
- avoir un contrat d'accès au réseau de distribution valide, stipulant l'effaçabilité

Redevances pour raccordements

Redevance branchement gaz d32 (<20m)	887,00 €
Redevance branchement gaz d32 avec vanne (<20m)	1249,00 €
Redevance par mètre supplémentaire d32	8,00 €
Redevance branchement gaz d63 (<20m)	1073,00 €
Redevance branchement gaz d63 avec vanne (<20m)	1539,00 €
Redevance par mètre supplémentaire d63	11,00 €
Redevance modif. raccord. gaz d32-d63	320,00 €
Forfait mise en service inst. gaz	1240,00 €

Redevances mensuelles pour l'accès au réseau

Catégorie 1 (*)	G4-G16	- €/mois
Catégorie 2 (*)	G25-G40	- €/mois
Catégorie 3	G65	239,20 €/mois
	G100	295,05 €/mois
	G160	295,05 €/mois
	G250	393,83 €/mois
	G400	425,39 €/mois
	G650	403,26 €/mois
	G1000	622,85 €/mois
	G1600	902,56 €/mois
	G4000	777,07 €/mois

(*) Les redevances des catégories 1 et 2 sont harmonisées pour l'ensemble des gestionnaires de réseau et fixées par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR). Le montant indicatif n'était pas disponible au moment de la publication du présent document.

Redevances diverses pour installations de comptage

Pose d'un compteur gaz cat1	230,00 €
Dépose et pose d'un compteur gaz cat1	338,00 €
Pose d'un compteur gaz cat2	374,00 €
Dépose et pose d'un compteur gaz cat2	554,00 €
Pose d'un compteur gaz cat3	570,00 €
Dépose et pose d'un compteur gaz cat3	750,00 €
Etalonnage d'un compteur gaz au labo de Contern	308,00 €
Etalonnage d'un convertisseur sur site client	547,00 €
Frais de mise au rebut d'un compteur suite à destruction/endommagement par le client	429,00 €

Redevances diverses

Déplacement chez un utilisateur réseau	182,00 €
Détendeur MP	496,00 €
Pose d'un collecteur M-Bus	406,00 €